Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_137-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-137 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : Eliane MASSON

Convocation en date du 16 juin 2026

Pôle Ressources – Service Finances – Participations aux organismes extérieurs-SBCDol Animation du SAGE-Complément de Participation / 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du SBCDol,
VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026-C-69 en date du 11 mars 2026, portant sur le montant des participations aux organismes extérieurs et subventions aux associations, et adoptant un montant de contribution à hauteur de 86 500 € pour l'adhésion annuelle au SBCDol,

CONSIDERANT que le montant réel de l'adhésion 2026 au SBCDol relative à l'animation du SAGE dépasse de 2 061,83 € le montant estimatif inscrit dans la délibération 2026-C-69 relative à la participation 2026 aux organismes extérieurs,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

- D'APPROUVER le complément de cotisation à hauteur de 2 061,83 €, afin de porter à 88 561,83 € le montant total de la contribution 2026 au SBCDol relative à l'animation du SAGE,
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_137-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Baie du Mont St-Michel